Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 63 (1918)

Heft: 10

Artikel: À propos du C. I. D.

Autor: Decollogny

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-340078

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos du C. I. D.

De plus compétents reprendront certainement les conclusions de l'article signé « Un commandant de compagnie », de la Rev. milit. suisse du mois d'août, mais pour la simple documentation d'une discussion à la tribune indépendante de cette Revue, on permettra à un jeune chef de compagnie de dire à son collègue plus ancien les motifs de son désaccord ¹.

Comment souscrire en effet, dès l'abord, au jugement sévère porté sur l'infanterie de la 1^{re} division? «Celle de 1918, déclare-t-il, ne vaut pas mieux, peut-être moins que celle de 1914. » Je ne sais, mon camarade, de quel régiment vous faites partie, mais je vous affirme que dans le mien — tout esprit de clocher mis à part — l'infanterie a fait d'immenses progrès, accentués encore en 1918. Rappelez-vous donc les lignes lourdes et denses, l'ignorance du cheminement de nos compagnies aux manœuvres d'automne 19142; comparezles aux vagues légères actuelles, à l'allant des grenadiers, à la collaboration des mitrailleuses et obusiers aux intéressants exercices de fin février 19183. C'est entendu, nous sommes encore loin de la perfection et «il serait malsain de se laisser aller à un optimisme béat », pour reprendre vos termes, mais affirmer que l'infanterie de la 1^{re} division n'a fait aucun progrès et vit dans le marasme et la médiocrité, c'est trahir une mauvaise humeur, et faire preuve d'un pessimisme dont il faut chercher les causes, semble-t-il, ailleurs que dans le seul souci de l'intérêt de la troupe.

¹ Le capitaine Decollogny, auteur de cet article, nous l'a adressé avant qu'ait paru la livraison de septembre qui a publié celui du major Badoux. Quoiqu'il répète quelques unes des conclusions de ce dernier, il en formule aussi d'autres, intéressantes, et qui enrichissent l'utile débat soulevé par « Un chef de compagnie. » A ce titre, nous avons prié le capitaine Decollogny de nous laisser publier ses lignes qu'il se proposait de retirer pour ne pas faire double emploi avec celles du major Bɛdoux. (Réd.)

² Morat.

³ Breuleux, Peuchapatte.

« Pas plus en 1918 qu'en 1914, peut-être moins, un commandant de bataillon n'instruit ses chefs de compagnie », poursuit l'exposé de cet intéressant article. « Du haut en bas de l'échelle, personne ne se donne la peine de former des sous-ordres... », accusation gratuite qui atteint les collègues de ce commandant de compagnie. Ceux-ci ne seraient pourtant pas embarrassés de rappeler les conférences du printemps dernier, les cours divers et leurs utiles démonstrations, appréciés par tous les officiers d'un régiment de la 1^{re} brigade. D'autres pourraient citer les exercices tactiques du samedi après-midi et leur application avec la troupe.

Cette tendance nouvelle de développer les cadres ne réagitelle pourtant pas avantageusement sur l'influence déprimante des exercices formels de 1914, des manœuvres décousues et sans liaison de 1915? Comparez, camarade censeur, et jugez sainement!

Nous avouons aussi ne pas comprendre la proposition d'envoyer chaque compagnie pendant 30 jours au C. I. D. Comment les 25 et quelques compagnies de la brigade, mobilisant 75 jours par an, pourraient-elles séjourner un mois à ce camp d'instruction? Le service actif devrait durer semblet-il une douzaine d'années? Certains officiers pensaient qu'une période de 10 jours suffirait, mais l'état-major y a renoncé, croyons-nous, le temps disponible ne permettant pas de réaliser utilement le programme proposé.

L'auteur de l'article n'est pas satisfait non plus des cours spéciaux. « Ils distraient les officiers de leur tâche ». Mais le but précisément de ces cours n'est-il pas d'initier, de préparer ces officiers à l'accomplissement de leur devoir ? Les supprimer, c'est renoncer à former des moniteurs, à instruire des spécialistes indispensables à nos unités. Le développement et la spécialisation des chefs de section, nos collaborateurs, sont une nécessité; à notre avis, deux officiers au moins par compagnie devraient être appelés à ces cours d'information et d'entraînement.

Les avocats et les architectes admettront-ils les insinuations de ce camarade sceptique qui doute de leurs aptitudes à l'enseignement du tir ? Ils établiront, sans doute, par des exemples, l'inanité de cette prévention et ajouteront que, sans posséder le métier de l'instructeur, ils bénéficient par contre d'une psychologie peut-être plus affinée. Quoi qu'il en soit, les résultats de tir du printemps dernier ne sont pas « démocratiquement médiocres » et la comparaison des moyennes obtenues en 1913, 1914 et 1918 démontre l'amélioration. Il faut l'attribuer sans doute d'une part à la préparation au tir plus méthodique et prolongée cette année-ci, et d'autre part à l'institution des nouveaux exercices et concours de bataillon et de brigade.

La réunion des mauvais tireurs par classe au C. I. D. serait une heureuse innovation. Ces désabusés retrouveraient la stimulation nécessaire à leur guérison et ne retarderaient plus le perfectionnement des tireurs moyens des compagnies.

L'ère de la réforme est-elle arrivée ? Des modifications, des transformations sont à l'ordre du jour. On semble discerner le malaise qui étreint l'armée, l'usure de son organisme, l'évolution de ses principes d'éducation. Mais les enseignements de la grande guerre ne sont pas définitifs et la vraie doctrine est mystérieuse encore... La 1re division tente cependant une expérience, réussie, mais susceptible de perfectionnements, de compléments. Elle crée le C. I. D., première manifestation d'une méthode nouvelle de préparation à la guerre ; les états-majors en élaborent le nouveau programme qui attire, par son actualité et son intérêt, l'attention des néophytes. Ceux-ci font part déjà, tel « un commandant de compagnie », de leurs impressions et vœux. Permettez à un officier de troupe de résumer aussi les siens :

L'étude et la pratique des méthodes de la guerre moderne veulent la spécialisation. Réaliser celle-ci, c'est individualiser l'instruction, l'œuvre des officiers spécialistes, dont l'activité s'exercerait :

- a) Pour les recrues : dans les écoles de recrues prolongées (voir Rev. milit. suisse, avril 1918) et non au C. I. D.;
- b) pour les cadres (en service actif) : dans un centre d'instruction de division (C. I. D.), comprenant des classes d'officiers et sous-officiers (pour la formation des spécialistes et

moniteurs), des cours d'information (connaissance des méthodes et engins nouveaux), des cours de perfectionnement (sous-officiers), des cours de retardés (mauvais tireurs, etc.), des cours divers (patrouilles, téléphone, liaison, etc.);

c) pour la troupe : dans un centre d'instruction (C. I. B.), organisé dans le secteur du bataillon, sur un terrain spécialement aménagé où les compagnies et leurs groupes de soldats spécialistes s'entraîneraient successivement et simultanément.

L'œuvre appelle l'épreuve. Des inspections fréquentes des C. I. B. par les instructeurs du C. I. D., des exercices et une manœuvre de deux à trois jours au plus permettraient le contrôle et l'examen des connaissances acquises.

On objectera sans doute que l'exiguité des installations du C. I. B. empêcherait de donner le développement désirable à l'instruction. Pourquoi n'établirait-on pas, dans le cadre du bataillon, les travaux exécutés par une ou deux compagnies dans le rayon de la division ? Ces installations seraient constamment améliorées et complétées, dans le cas d'un changement de secteur, par le nouvel occupant.

En faveur de cette décentralisation du C. I. D. au C. I. B., relevons encore :

Une activité générale et plus intense des compagnies, mieux stimulées; tout le monde est au chantier et travaille simultanément et non plus successivement pendant 30 jours au C. I. D.;

un entraînement plus rationnel, échelonné sur un service de relève entier et non sur 10 ou 30 jours ;

un meilleur rendement du travail, les cadres et spécialistes des unités étant responsables de l'éducation de leurs hommes, alors qu'au C. I. D. c'est la tâche surtout du personnel instructeur.

Ajoutons d'autre part que les conflits de compétence étant inévitables, la tutelle d'un C. I. B. chatouillerait peutêtre plus délicatement l'amour-propre d'un commandant de compagnie et les susceptibilités des chefs de section.

> DECOLLOGNY, Commandant de comp.

Septembre 1918.